

Durée de la formation : 1 à 2 journées (à définir en fonction des besoins).

Nombre de participants : 8 personnes maximum.

Public concerné : Ce module est destiné aux personnes ayant à intervenir sur poteau, pylône et façade nécessitant l'utilisation d'échelle.

Pré requis : Etre apte médicalement. Avoir plus de 18 ans.

Milieu : Public évoluant sur poteau, pylône et façade.

Matériels et supports nécessaires : EPI ; salle ; poteau ou pylône consigné disponible pour la partie pratique.

Objectifs de la formation

- Connaître la réglementation en vigueur sur les travaux en hauteur.
- Apprendre le fonctionnement des EPI.
- Adapter le choix de son matériel en fonction des situations rencontrées.
- Acquérir les comportements et les gestes les plus sûrs sur échelle ou poteau.
- Etre capable de sécuriser son poste de travail.

Contenu de la formation

Partie théorique

- Les statistiques des accidents de travail.
- Les différents moyens de protections contre les chutes de hauteur.
- La législation.
- Les forces en présence (facteur de chute, force de choc, tirant d'air, etc.).
- Règles d'installation d'une échelle.
- Validation des connaissances.

Partie pratique

- Présentation et utilisation des équipements de protection individuelle.
- Réglage et points de contrôle des équipements de protection individuelle.
- Installation et mise en sécurité d'une échelle sur façade et/ou poteau.
- Progression sur poteau ou pylône en cas de non utilisation d'échelle.
- Réalisation d'amarrage provisoire à l'aide d'anneaux de sangle.
- Apprentissage des nœuds (huit, cabestan).
- Mise en place d'une ligne de vie verticale et utilisation du système antichute.
- Utilisation de l'antichute à rappel automatique (AARA).
- Utilisation de la longe de maintien.
- Démonstration d'une manœuvre de réchappe (personne consciente et inconsciente).
- Balisage de la zone d'intervention.
- Validation des aptitudes.